



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : MARCHÉ RELATIF A DÉCISION N° AU-19-396
L'ORGANISATION ET EXPLOITATION DU EN DATE DU 28 OCTOBRE 2019
"VILLAGE DE NOËL 2019" PASSE AVEC LA
SOCIÉTÉ CODECOM

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4930 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, 4^{ème} adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au BOAMP et au profil acheteur de la Ville, le 16 mai 2019 ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société CODECOM jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société CODECOM – 177 Avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine, représentée par Monsieur MERITTE Jean Claude, gérant, le marché relatif à l'organisation et l'exploitation du « Village de Noël 2019 » qui se tiendra du vendredi 6 décembre 2019 au mardi 24 décembre 2019.

Les recettes générées par la commercialisation des emplacements et par l'exploitation du Village de Noël constituent la rémunération de la société CODECOM.

l'Adjoint au maire chargé du développement
économique et de l'emploi, du développement
durable et de la collecte sélective,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20191028-lmc1H6723H1-AR
Date de réception en Préfecture : 28/10/2019
Date de Publication : 28/10/2019